



Partage d'un forage à 3. quelle sécurité prendre ?

Par **valerie**, le **30/08/2009** à **19:24**

Bonjour,

Nous projetons de faire un forage en commun avec 2 de nos voisins, sur le terrain de l'un d'entre eux. Nous allons donc partager les frais de se forage à 3.

Toutefois, si le propriétaire du terrain sur lequel sera le forage vendait sa maison nous pourrions être dans l'embarras.

Quelle démarche devrait on faire (peut-être dès maintenant) pour pouvoir continuer à bénéficier de l'eau de se forage que nous aurons contribuer à financer ? Est-ce qu'un simple accord commun écrit suffit ? Faut-il le faire légaliser par un notaire ?

Merci de votre réponse.

Valérie